

Loi Oudin-Santini : 20 ans d'application au service de l'accès à l'eau et à l'assainissement

Dossier de la rédaction de H2o
February 2025

À

Convaincus de la nécessité d'agir et s'appuyant sur des premiers dispositifs pilotes, deux parlementaires, également élus locaux, Jacques Oudin (â€) et André Santini ont porté une initiative parlementaire adoptée à une très large majorité le 17 février 2005. Le concept qu'ils ont imaginé est simple : celui que les usagers français des services d'eau et d'assainissement apportent une contribution solidaire en direction des habitants dans les pays à faibles revenus n'ayant pas accès à ces services ou à un niveau de service insuffisant. Le succès de l'application de cette loi n'est plus à démontrer : plus de 475 millions d'euros ont été engagés depuis 2005 par les agences de l'eau, les collectivités et syndicats d'eau ou d'assainissement, et plus de 30 millions d'euros chaque année depuis 2019 ! En ouvrant la possibilité de mobiliser le soutien techniques et financiers de ces organismes à partir des budgets eau et assainissement, la Loi Oudin-Santini s'est avérée un formidable outil de mobilisation et d'actions sur les territoires, générant des partenariats multi acteurs ouverts et dynamiques, au bénéfice des populations de nombreux pays.

Depuis l'adoption de cette loi, le pS-Eau s'engage activement à mobiliser les collectivités pour qu'elles tirent parti de cette opportunité et les accompagne dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement.

Plaquette 1 % Solidaire - Bilan 2023 de l'engagement